

Compte-rendu de la CAP des Inspecteurs du 30 novembre 2022

SOLIDAIRES CCRF & SCL était représenté par : Anne-Marie ROBUSTI (DDETSPP Hautes-Alpes), Grégory CUQ (DDETSPP Tarn et Garonne) et Estelle MERLIN (DREETS Grand-Est).

Ordre du jour

1. Approbation de procès-verbaux de séances antérieures 2018 à 2022 ;
2. Recours en évaluation (3 dossiers) ;
3. Recours télétravail (1 dossier) ;
4. Recours temps partiel annualisé (1 dossier) ;
5. Questions diverses.

Déclaration liminaire des élus SOLIDAIRES CCRF&SCL

Madame la présidente,

Les élections professionnelles de la semaine prochaine vont être l'occasion du renouvellement des mandats, celui qui s'achève étant le dernier pour certains d'entre nous.

Les modalités complexes des scrutins électroniques retenues pour ces élections professionnelles peuvent décourager les agents de voter. En effet, la concomitance des procédures de votes et les communications décousues auront un impact sur le taux de participation. En conséquence, la légitimité des élus peut en être affectée.

Cette mandature qui aura vu la « réduflation » des compétences des élus en CAP : l'intitulé est le même mais le contenu a pratiquement disparu.

Fini les dossiers de mutations et promotions, ne restent plus que les recours et les questions disciplinaires. Au final, l'absence de collégialité entraîne une perte de transparence qui engendre de nombreuses interrogations des agents sur le fonctionnement et l'équité même de la gestion RH.

*Tel est le triste constat des élus **SOLIDAIRES**. Pour ce qui concerne la DGCCRF, le bilan n'est pas particulièrement glorieux :*

- *La baisse régulière et continue des effectifs, est rendue encore plus tragique par la volonté d'appliquer strictement l'indicateur 2P2E pour la ventilation des effectifs dans les départements ;*
- *La perte des arbitrages conduisant à l'abandon de la mission de Sécurité Sanitaire des Aliments au profit de la DGAL, qui doit externaliser dès 2024 la partie « remise directe » ;*
- *L'absence d'un grade de débouché pour les inspecteurs alors que ce grade existe pour les inspecteurs des finances publiques ;*
- *La tyrannie des statistiques et de leurs objectifs, décorrélés de la réalité de l'activité des services, qui conduit à une perte de sens des missions et une démotivation croissante ;*
- *La dégradation continue des conditions de travail malgré les fausses « bonnes idées » en la matière : interdépartementalité, élaboration de PNE à volets-tiroirs, multiplication des enquêtes de communication ministérielle (carburants, inflation), lancement de SESAM, création des SGC.*

Malheureusement, une partie de ces constats étaient les mêmes il y a 4 ans.

Autre constat inchangé, nous assistons à des recours similaires d'années en années émanant d'agents de mêmes services. Au-delà de simplement le déplorer, les élus Solidaires souhaitent connaître le bilan des actions mises en place pour prévenir ces situations et rétablir la sérénité au travail.

*Par ailleurs, **SOLIDAIRES** renouvelle sa demande d'obtenir un bilan annuel des suivies des recours examinés en CAP.*

Nous allons aujourd'hui valider des PV de CAP dont certains datent du mandat précédent : le plus

ancien remontant à janvier 2018. **SOLIDAIRES** vous avait pourtant très régulièrement rappelé que ces rédactions tardives se font au détriment des agents dont les dossiers sont évoqués en CAP.

Enfin, les problèmes de paie de certains inspecteurs issus de la dernière promotion ont-ils été résolus ?

Par ailleurs, Mme OUDOT quittant la DGCCRF en fin d'année, nous lui avons souhaité une bonne continuation dans ses prochaines fonctions.

Réponses de l'administration aux déclarations liminaires

- Élections professionnelles

L'administration a pu nous indiquer que le taux d'activation des comptes était d'environ 50 % au 30 novembre. Ceci ne concernait que la partie des votes pour les instances DGCCRF.

- Fiches de postes DGAL liées au transfert de la mission SSA à la DGAL

Certaines fiches de postes ouverte dans les services territoriaux, dites fiches « réseaux » n'ont pas reçues de candidature. En outre la DGAL doit faire face à des candidatures internes, notamment en provenance des agents en abattoirs.

- Effectifs 2023

Les effectifs cibles pour 2023 sont en cours de finalisation (en particulier sur les modalités de référence à l'indicateur 2P2E).

Pour 2023, le Projet de Loi de Finances prévoit le transfert de 60 ETP vers la DGAL pour les missions SSA (bien que celles-ci soient temporairement et partiellement maintenues dans les missions de la DGCCRF).

Par ailleurs, il est prévu 50 ETP supplémentaires pour les contrôles de l'accessibilité aux sites Internet (emplois pérennes) et 34 ETP provisoires (2023 et 2024), consacrés aux activités en lien avec les Jeux Olympiques de Paris.

- Anomalies de paye de certains agents

Mme Oudot a eu connaissance d'erreur dans les calculs de salaires et indemnités pour certains agents, notamment lors de reclassement. Les situations devraient être corrigées au plus tard sur la paye de décembre.

- Bilan des évaluations et suivi des recours

SOLIDAIRES a de nouveau fait remarquer que l'administration ne nous communiquait plus le suivi de transmission et d'application des avis rendu en CAP concernant les recours des années antérieures.

Ces éléments devraient nous être transmis prochainement.

1°/ APPROBATION DE PROCES-VERBAUX DE CAP

L'administration a rattrapé le retard accumulé depuis 2018 dans la rédaction et validations des procès-verbaux de séance. **SOLIDAIRES les réclamait inlassablement de CAP en CAP.**

Notre pugnacité a donc permis la validation des PV des CAP suivantes :

- 11 janvier 2018 (mandat précédent)
- 28 septembre 2018 (mandat précédent)
- 25 avril 2019
- 16 et 17 octobre 2019
- 20 janvier 2022
- 20 septembre 2022

Il était temps !!

2°/ RECOURS EN EVALUATION

3 dossiers ont été portés à la connaissance de la CAP. **Il paraît utile de rappeler que la CAP émet un avis sur une demande précise d'éléments à modifier ou supprimer.**

La CAP ne peut en aucun cas proposer une réécriture du CREP.

➤ UN recours sur l'évaluation des activités 2020 :

- Demande de modification du niveau des items « Résultat des objectifs » : **Avis NEUTRE**

- Demande de réévaluation d'items sur les compétences mises en œuvre et l'évaluation de la manière de servir : **Avis DÉFAVORABLE**

➤ DEUX recours concernaient les évaluations des activités 2021 :

1^{er} dossier pour :

- Suppression de toutes les mentions relatives à des arrêts de travail ou des dépôts de congés :

Avis FAVORABLE

- Demande réévaluation d'items pour les qualités relationnelles et comportement de l'agent :

Avis NEUTRE

- Demande de réévaluation d'items pour les qualités professionnelles, compétences métiers mises en œuvre : **Avis FAVORABLE**

2^{ème} dossier pour :

Demande réévaluation d'items sur les compétences mises en œuvre et l'évaluation de la manière de servir : **Avis NEUTRE**

3 / RECOURS CONTRE UN REFUS TÉLÉTRAVAIL

Agent nouvellement affecté dans un département, sollicitant un jour fixe hebdomadaire de télétravail, et un volume de jours flottants annuel. **Avis DÉFAVORABLE**

4°/ RECOURS CONTRE LES MODALITES DE TEMPS PARTIEL ANNUALISE

Divergence entre l'agent et la direction sur les modalités d'octroi du temps partiel annualisé : obligation ou non de déposer un volume de jours de congés annuels concomitamment au calendrier de temps partiel annualisé.

Le décret 2002-1072 du 7 août 2002 relatif au temps partiel annualisé dans la fonction publique de l'État ne prévoit pas cette disposition, inscrite seulement dans le guide de la DGAFP.

L'administration rappelle à l'agent la possibilité d'entamer une procédure devant le Tribunal Administratif s'il estime qu'il s'agit d'un point de droit à trancher. Un **Avis NEUTRE** a été émis.

5°/ QUESTIONS DIVERSES

SOLIDAIRES CCRF & SCL a demandé des explications sur les raisons ayant conduit l'administration à prolonger le stage d'Inspecteurs ayant obtenu une moyenne supérieure à 10 lors de leur scolarité 2021 - 2022.

Pour **SOLIDAIRES** il est inconcevable que l'expression d'un seul cadre, lors du stage pratique, puisse prévaloir sur les résultats obtenus à l'ENCCRF.

Anne-Marie ROBUSTI - DDETSPP Hautes-Alpes - 04 92 22 22 41

Grégory CUQ - DDETSPP Tarn et Garonne - 05 63 21 18 23

Estelle MERLIN - DREETS Grand-Est - 03 88 14 32 49

